

071/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

Objet : Tarification des entretiens au centre commercial

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n° 220/20 du 19 septembre 2023 relative à la facturation
Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat de copropriété du Centre Commercial verse chaque année à la commune une participation annuelle révisable au titre de l'entretien des abords et des parties communes du Centre Commercial.

Monsieur Le Maire rappelle que le montant de la participation annuelle pour l'année 2025 a été fixé à 5 244,48 € par délibération n°349/20 en date du 9 octobre 2025.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir, pour l'année 2026, le même montant de participation que celui appliqué en 2025, soit 5 244,48 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de maintenir pour l'année 2026 le montant de la participation annuelle du Syndicat de copropriété du Centre Commercial à 5 244,48 € ;
- de ne pas appliquer de nouvelle augmentation au tarif fixé pour l'année 2025.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY